



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - BP Fleuriste - U40 - Environnement économique juridique et social de l'entreprise - Session 2014

Correction du Brevet Professionnel Fleuriste - Session 2014

Épreuve E4 U40 - Gestion de l'entreprise

Durée : 2 heures

Coefficient : 2

Première partie : Les facteurs d'environnement (5 points)

1) Code NAF et Intitulé

Dans cette question, il est demandé de situer l'entreprise de Madame LOPEZ à l'aide du code NAF.

Réponse : Le code NAF applicable est 47 76 Z.

Intitulé : **Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé.**

2) Analyse du marché actuel des fleurs (2 points)

Cette partie cherche à analyser les critères qui influencent la consommation des fleurs par les ménages.

a) Indiquer deux critères de variation de consommation (1 point)

Réponse : Le revenu des ménages et les catégories socioprofessionnelles.

b) Catégorie de plantes la plus consommée (1.5 points)

Réponse : Les végétaux d'intérieur, car les ménages privilégient leur décoration d'intérieur.

c) Circuit de distribution (2 points)

Réponse : Les fleuristes en boutique, car :

- Beaucoup plus de choix.
- Un service après-vente plus soigné.
- Un service personnalisé.

Deuxième partie : La rémunération du travail (9 points)

1) Définition du salaire de base (1 point)

Réponse : C'est le salaire versé pour 151h 67/mois, fixé par le contrat de travail.

2) Obtenir un salaire brut (1 point)

Réponse : On additionne le salaire de base, les heures supplémentaires et les primes.

3) Salaire brut de Mlle Rose Dumont (1 point)

Réponse : Le salaire brut de Mlle Rose Dumont est de **1691,70 €**.

4) Cotisations sociales (2 points)

Réponse : Les cotisations sont versées à l'URSSAF et à la retraite complémentaire. Elles servent d'assurance pour faire face aux situations de la vie (maladie, retraite...).

5) Niveau et échelon de Mlle LACLARE (2 points)

a) Niveau et échelon (1 point)

Réponse : Niveau IV et échelon 2.

b) Coefficient et salaire (1 point)

Réponse : Coefficient 420 et 1 595 € de salaire brut.

6) Niveau et échelon de Mlle DEMARRE (2 points)

a) Niveau et échelon (1 point)

Réponse : Niveau III et échelon 2.

b) Coefficient et salaire (1 point)

Réponse : Coefficient 320 et 1 495 € de salaire brut.

Troisième partie : Le conseil des Prud'hommes (7 points)

1) Mission du Conseil des Prud'hommes (2 points)

Réponse : Régler tous les litiges individuels entre les employeurs et les salariés.

2) Procédure en référé (1 point)

Réponse : Permet d'obtenir rapidement une décision pour certaines affaires comme les salaires impayés, jugement possible après 2 mois de saisine.

3) Conciliation des parties (1 point)

Réponse : Le juge prud'homal.

4) Lieu de conciliation (2 points)

Réponse : Le bureau de conciliation.

5) Jugement susceptible d'appel (1 point)

Réponse : Au-delà de 4 000 €.

Quatrième partie : Le contrat de travail (15 points)

1) Définition du contrat de travail (2 points)

Réponse : C'est un accord entre l'employeur et le salarié, où le salarié s'engage à réaliser un travail prévu en échange d'un salaire.

2) Exemples de contrat précaire (2 points)

Réponse : Contrat intérimaire et contrat à durée déterminée (CDD).

3) Raisons justifiant l'indemnité de fin de contrat (2 points)

Réponse : 1) Le salarié n'est pas certain de retrouver un travail rapidement. 2) Les salariés en CDI ont droit à des primes liées à l'ancienneté, qui ne sont pas accordées aux salariés précaires.

4) Cas de recours aux CDD (2 points)

Réponse : Remplacement d'un salarié absent (sauf grève), surcharge temporaire d'activité, emploi saisonnier.

5) Obligations de l'employeur (2 points)

Réponse : Rémunérer le salarié, fournir le matériel nécessaire et respecter la législation sociale.

6) Causes de rupture d'un CDD (2 points)

Réponse : Faute du salarié, cas de force majeure, obtention d'un CDI, accord des deux parties.

7) Droits d'un salarié en CDD (3 points)

Réponse : Reçu pour solde de tout compte, attestation Pôle Emploi, certificat de travail.

Cinquième partie : Le contexte juridique et réglementaire (4 points)

1) Objet de l'annonce (1 point)

Réponse : La vente d'un fonds de commerce.

2) Éléments constitutifs d'un fonds de commerce (2 points)

Éléments incorporels : Droit au bail, clientèle, nom commercial.

Éléments corporels : Marchandises, présentoirs, matériel.

3) Paiement d'un loyer (1 point)

Réponse : Car l'acheteur ne sera pas propriétaire des murs.

Conseils méthodologiques

- Gérez votre temps efficacement. Prévoyez de répondre d'abord aux questions que vous maîtrisez le mieux.
- Veillez à la clarté de vos réponses. Utilisez des exemples précis si nécessaire pour illustrer vos propos.
- Restez attentif aux mots clés précisés dans les questions (par exemple, "citer", "décrire", "justifier").
- Relisez vos réponses pour corriger toute faute de frappe ou erreur de rédaction.
- Faites des liens entre les différentes parties de l'épreuve pour mieux structurer vos réponses.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.